



Communiqué de l'AFMJF du 14 novembre 2023 sur le plan anti-émeutes du gouvernement

Restaurer la crédibilité des institutions et des parents : un préalable nécessaire au retour attendu de leur autorité

Les violences urbaines qui ont enflammé de nombreux quartiers de l'hexagone fin juin début juillet 2023 appellent une réflexion approfondie sur le projet de notre pays pour sa jeunesse. En effet, ces événements ont concerné non seulement les grandes métropoles mais aussi des villes moyennes et des zones rurales. Les études menées montrent que les actes commis ont essentiellement été le fait de jeunes de moins de 25 ans, de milieux modestes, beaucoup vivant encore chez leurs parents, sans revendication politique, la moitié sans antécédents judiciaires. Les motivations avancées font état d'une colère diffuse non ciblée, de l'influence du groupe, de recherche d'adrénaline mais très peu de revendications politiques et de références au décès du jeune Nahel. Les réseaux sociaux leur ont donné une ampleur inédite. Ces événements ont donné lieu à des attaques d'importance contre les représentations de l'autorité, commissariats, municipalités, tribunaux, services publics. Ils ont conduit à des réactions très fermes de la police et de la justice qui ont permis de rétablir l'ordre mais ne sont pas de nature à restaurer le pacte républicain duquel une part de notre jeunesse se sent exclue.

De nombreuses propositions de professionnels de l'enfance, d'élus, d'associations, de personnes engagées sur le terrain ont été faites, la plupart dans le sens d'un renforcement des politiques de prévention et d'un soutien aux parents démunis.

Pourquoi seules les mesures sécuritaires envisagées figurent-elles au premier rang des annonces alors que notre arsenal législatif comporte déjà l'essentiel des outils nécessaires pour y répondre ? Le placement dans des structures de la protection judiciaire de la jeunesse, l'accueil de jour, le contrôle judiciaire... font déjà partie des réponses utilisées quotidiennement par les juges des enfants dont la difficulté est avant tout de trouver les places adaptées au nombre et au profil des jeunes concernés ; les stages de responsabilité parentale pour les parents qui se soustraient volontairement à leurs obligations également.

Pourquoi en appeler à l'encadrement militaire alors que l'efficacité des prises en charge des structures éducatives est incontestable mais que leur nombre est insuffisant, notamment en raison des difficultés de recrutement actuelles ?

Pourquoi les actions, indispensables et urgentes, en faveur d'une restauration de relations de confiance entre la population et la police, d'un apaisement de la colère, ne sont-elles pas mises en avant ?

Pourquoi les mesures de soutien aux parents, la présence accrue d'adultes dans les quartiers en difficulté, les internats scolaires et les projets innovants d'insertion pour les jeunes ne sont-ils pas cités au premier rang ?

Que constatons-nous au quotidien ?

Les tribunaux pour enfants sont aux premières loges pour constater que les parents sont désireux de mieux encadrer leurs adolescents mais souvent démunis pour poser une autorité sans violence ; qu'ils ont besoin de soutien et pas de pénalisation supplémentaire susceptible de les décrédibiliser encore plus aux yeux de leurs adolescents ou de renforcer les conduites d'opposition des jeunes humiliés car désignés comme enfants de « mauvais parents ».

Nous constatons également au quotidien ce climat de défiance délétère entre les jeunes suivis au pénal et les forces de l'ordre, la violence de l'autre étant régulièrement invoquée.

Ainsi, les actions de prévention et de restauration de la confiance entre les institutions et la population nous apparaissent comme étant les axes majeurs pour prévenir les violences urbaines.

La prévention

*En premier lieu, **une insuffisance des moyens de la prévention spécialisée** :*

Comment s'étonner de la fracture réelle que nous constatons entre les jeunes de certains quartiers et les institutions, du climat de défiance qui s'aggrave, notamment depuis que les moyens de la prévention spécialisée ont été sérieusement réduits sur de nombreux territoires ? Il nous paraît primordial d'ancrer et de **multiplier les interventions d'acteurs de la prévention**, en capacité de faire du lien avec les jeunes, de restaurer des actions collectives positives et citoyennes, tels que les chantiers éducatifs par exemple, et que ces adultes puissent représenter des références structurantes, ancrées dans la société et respectueuses de ses normes. Il faut pouvoir **créer du collectif** qui ne soit pas seulement celui du trafic de stupéfiants ou du fondamentalisme religieux, et développer davantage d'activités pour que la recherche d'argent dans des activités illégales ne soit pas une fatalité.

*En second lieu, **une insuffisance de l'offre médicale et médico-sociale** :*

Elle laisse les familles démunies et les enfants et adolescents seuls aux prises avec leurs difficultés psychiques, avec des risques majorés de décrochage scolaire, de désaffiliation sociale et d'intégration des réseaux de délinquance.

*En troisième lieu, **des délais de mise en œuvre des mesures inacceptables** :*

Nous constatons jusqu'à 18 mois d'attente pour les décisions de justice de protection des enfants et d'accompagnement des familles, alors que ces mesures sont un axe majeur de prévention des difficultés adolescentes et de délinquance. Un effort de **revalorisation du travail social** et de **valorisation de ses métiers** est indispensable pour sortir de la désaffection que l'on constate actuellement.

*Enfin, **une utilisation non maîtrisée des réseaux sociaux** :*

Ils amplifient de manière exponentielle les phénomènes de groupe, propres à l'adolescence, qui favorisent l'impulsivité des actions, sans contrôle ni réflexion. **L'éducation à leur usage** et la formation des professionnels à leur utilisation dans leurs relations avec les jeunes doivent être une priorité.

Les relations population-institutions :

Nous estimons également essentiel de privilégier toutes les actions permettant de **soigner ce climat de défiance entre la population et sa police**, pourtant en charge de la protéger, en favorisant tous les moyens de créer du lien, de se rencontrer en dehors du contexte du maintien de l'ordre et de la commission d'infraction. Parmi les leviers, les actions de justice restaurative, de médiation, de réparation, existent déjà dans notre arsenal judiciaire mais ne sont encore quasiment pas utilisées. **Aller à la rencontre de l'autre, reconnaître l'autre, ont des effets de prévention de la délinquance bien plus forts qu'une condamnation pénale.**

S'agissant de la justice, la nécessité **d'individualiser les réponses et d'une exemplarité du fonctionnement de l'institution pénale** est un facteur essentiel de restauration de la confiance dans les institutions et de prévention de phénomènes de révolte.

Enfin, on peut regretter **l'absence de démarche pour associer des jeunes concernés par les émeutes urbaines, des parents des quartiers les plus touchés, à la réflexion sur les moyens** qui pourraient être mis en place pour améliorer la situation, restaurer une meilleure confiance dans les institutions et protéger les quartiers de nouvelles émeutes. Du côté des parents, nous avons vu que certaines mères de famille s'étaient regroupées pour descendre dans le quartier et raisonner les jeunes, il faut favoriser ces dynamiques collectives en créant des espaces collectifs parentaux dans tous les quartiers, leur donner les moyens de faire des propositions de solution, restaurer le pouvoir d'agir des parents en leur permettant de s'appuyer les uns sur les autres, avec le soutien du tissu associatif, bien souvent source d'inventivité et de créativité, bien plus que nos lois et décrets.

Tenons un discours d'efficacité : nous constatons la fracture, il faut soigner les racines du mal et c'est la prévention et l'accompagnement des parents comme des jeunes qui le permettront, sur du long terme.

Pour l'AFMJF,
Alice GRUNENWALD
Présidente de l'AFMJF
contact@afmjf.fr